

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 14 février 2014

Déchets

Le Conseil municipal informe la population du fait que des contrôles seront effectués prochainement afin de vérifier l'usage de sacs officiels. En effet, il a été constaté que les conteneurs à déchets renferment parfois des sacs non-officiels ainsi que des cartons non ficelés. L'exécutif tient à rappeler la règle en usage à Villeret : Le carton propre peut être éliminé avec les ordures ménagères, plié et ficelé, il est actuellement la seule exception admise hors des sacs officiels !

Délégation

M. Lemaitre a participé à la séance concernant la mise en valeur du patrimoine bâti dans les localités, organisée à Courtelary, le mardi 11 février 2014 par Parc régional Chasseral.

Passeport vacances

Comme ce fut déjà le cas ces dernières années, le Conseil municipal accepte de garantir un montant de 10 francs par participant de notre commune au Passeport-vacances 2014 du Jura bernois.

Subvention cantonale

C'est une somme de 32'470.- francs qui sera versée par l'Office des eaux et des déchets, en guise de subvention accordée suite à la réalisation de la mesure (8/5) de réduction des eaux claires parasites au lieu-dit : raccordement d'ECP à la Suze.

Analyse de l'eau

L'analyse de l'eau effectuée par le bureau d'analyse abl analytics SA, suite à notre prélèvement du 21 janvier dernier a laissé d'excellents résultats :

	Rue Principale 25
Température mesurée in-situ	9.8°C
Escherichia coli / germe/100ml	0
Entérocoques / germe/100ml	0
Germes aérobies / germes/ml	0

Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Le Conseil municipal

Villeret, le 10 février 2014